

Fiche d'accompagnement du descriptif du projet (annexe A)

1- Présentation du projet

Le travail en partenariat repose sur une envie commune et se justifie par la mise en œuvre d'une pédagogie de projet, caractérisée par le ciblage d'une réalisation accompagnée d'actions concrètes, susceptibles de mobiliser l'engagement des élèves dans les apprentissages. Voici quelques exemples :

Réaliser une fresque sur un mur de préau (arts visuels). Editer un journal (maîtrise de la langue).

En éducation musicale, la réalisation de spectacles vivants (récital de chant choral, interprétation de comédies/contes musicaux, concert instrumental, évolutions corporelles sur des musiques, sonorisations de spectacles...) est courante mais pas exhaustive. On peut y ajouter les projets débouchant sur des captations : sonorisation d'albums, de textes (contes, dialogues, poèmes...), d'images fixes ou animées, invention de chansons, création/reconstitution de paysages sonores...

Ces projets peuvent concerner un seul domaine (chant choral pour un récital) ou plusieurs (éducation physique et musicale pour un travail autour des danses codifiées).

La proposition de projet peut émaner de l'enseignant ou du partenaire. L'entente portera sur les contenus d'apprentissages, la mise en œuvre pédagogique et le rôle de chacun.

Eviter : « faire intervenir un spécialiste » car il ne s'agit pas d'une réalisation mobilisant l'élève; ou bien « jouer d'un instrument, chanter ensemble » car ce sont des natures d'activités au programme.

2- Articulation avec le projet d'école

Ce projet permettra-t-il également d'atteindre des objectifs ciblés dans le projet d'école?

3- Objectifs de l'action et compétences visées

Citer les compétences d'éducation musicale (des programmes en vigueur) sollicitées par le projet (et éventuellement celles d'autres domaines s'il est pluridisciplinaire).

4- Mise en œuvre

Rôle de l'enseignant/intervenant

Affirmer l'engagement mutuel en éducation musicale en faisant apparaître la spécificité et la complémentarité de chacun, liées à leurs aptitudes respectives et aux conditions d'exercices propres à leurs fonctions.

Pour l'enseignant, la pratique quotidienne, le lien avec d'autres domaines, l'évaluation, la remédiation et la consolidation sont souhaitables et faciles à mettre en œuvre. Pour l'intervenant, son apport artistique et technique, (respect des tessitures, empreinte vocale originelle, direction de chœur, enregistrements des modèles vocaux/accompagnements instrumentaux ...), la valorisation des productions d'élèves, l'ouverture artistique (répertoire d'œuvres), le lien avec les structures culturelles apporteront la plus-value artistique et culturelle complémentaire aux enseignements conduits par l'enseignant.

a) Programmation des apprentissages

Faire apparaître l'articulation des séances de chacun, ex : intervenant (apprentissage initial du chant), enseignant (consolidation quotidienne avec l'aide des outils audio fournis), intervenant (évaluation/remédiation éventuelle, travail autour de l'expression), enseignant (apprentissage du second couplet)...

b) Articulation avec les enseignements conduits dans le même domaine

Indiquer ce qui est étudié en éducation musicale en dehors du projet. Ex : si un projet porte sur la pratique instrumentale, indiquer que du chant choral est par ailleurs enseigné.

c) Prolongements pluridisciplinaires

Il existe de nombreux croisements possibles notamment avec la maîtrise de la langue (orale, écrite, étrangère), l'histoire/géographie, l'éducation physique, morale et civique.

d) Modalités et critères d'évaluation

Cela concerne les compétences citées en 3. Quand et par qui les élèves sont-ils évalués, de quelle manière, quels principaux items sont retenus.

Régulation

Concertations : initiale/durant les interventions/de bilan.

Evaluation du projet : faire apparaître les aspects quantitatifs et qualitatifs (ex : nombre de chants interprétés, intelligibilité (qualité de l'unisson), expressivité de l'interprétation (en lien avec le texte).